



ARRETE N° 92 / 2015

**DELEGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL
A UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nous, Jean-Luc SAVY, Maire de la Ville de JUVIGNAC,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETONS

Monsieur Alain GREPINET, Conseiller Municipal de la Ville de Juvignac, est délégué pour exercer sous notre surveillance et notre responsabilité, en notre lieu et place, les fonctions d'état civil de ladite Ville, le 25 avril 2015 à 15h00.

Fait à Juvignac, le 30 mars 2015.

Le Maire




Jean-Luc SAVY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 8 Avril 2015
publication
le
et notification
le